

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL DU 7 DECEMBRE 2016**

Le nombre de membres du Comité étant de 6.

L'an deux mille seize, le sept décembre, à 20 heures, le Comité Syndical dûment convoqué par Monsieur le Président en date du 23 novembre 2016 s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier MELKI, salle des Conférences en Mairie de Franconville.

PRESENTS :

- | | |
|---------------------------|---|
| - Commune de FRANCONVILLE | M. MELKI, <i>Président</i>
M. VERBRUGGHE |
| - Commune de SANNOIS | M. LEITERER |
| - Commune d'ERMONT | M. HAQUIN
M. HERBEZ |

ABSENT(S) / EXCUSE(S) :

- | | |
|----------------------|------------|
| - Commune de SANNOIS | M. PORTIER |
|----------------------|------------|

SECRETAIRE :

M. HERBEZ

Les membres du Comité présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Monsieur HERBEZ, qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2016

Le Président indique à l'Assemblée n'avoir reçu aucune remarque quant au Procès verbal du 12 octobre 2016. Aucune observation n'étant émise, il soumet le Procès verbal à l'Assemblée.

Le comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 12 octobre 2016.

DELIBERATIONS

1. RAPPORT ANNUEL 2015 DU DELEGATAIRE POUR L'EXPLOITATION DU CHAUFFAGE COLLECTIF DU SICSEF

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel d'exploitation 2015 du délégataire du service public de chauffage collectif du Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois, Ermont et Franconville.

2. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2017 du Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont Franconville, joint en annexe qui se présente ainsi dans les résultats :

Section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre ainsi dans les résultats :

Dépenses	2 249 885,37 €
Recettes	2 249 885,37 €

Compte tenu de la reprise anticipée du résultat 2016 d'un montant de 1 988 185,37 € en section de fonctionnement.

Section d'investissement :

Le budget s'équilibre ainsi dans les résultats :

Dépenses	960 225,34 €
Recettes	960 225,34 €

Compte tenu de la reprise anticipée du résultat 2016 d'un montant de 140 164,35 € en section d'investissement.

PRECISE que le Budget Primitif 2017 est adopté avec reprise anticipée des résultats d'un montant de 2 128 349,72 €.

3. APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRIMITIF 2016

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à procéder aux écritures exposées ci-dessus et d'approuver la décision modificative n°3 au Budget Primitif 2016 comme suit :

Section de fonctionnement

R 7718 – Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	+ 200 €
R 757 – Redevances versées par les fermiers	- 200 €
D 6451 – Cotisations URSSAF	+ 2 000 €
D 64131 – Rémunération non titulaire	- 2 000 €

La séance est levée à 21 h 00

Xavier MELKI
Président

